

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT



L'Assemblée législative de la Colombie-Britannique se compose de 93 représentants élus démocratiquement, qu'on appelle les députés de l'Assemblée législative (ou députés). La composition de l'Assemblée législative reflète la diversité des citoyens de la Colombie-Britannique.

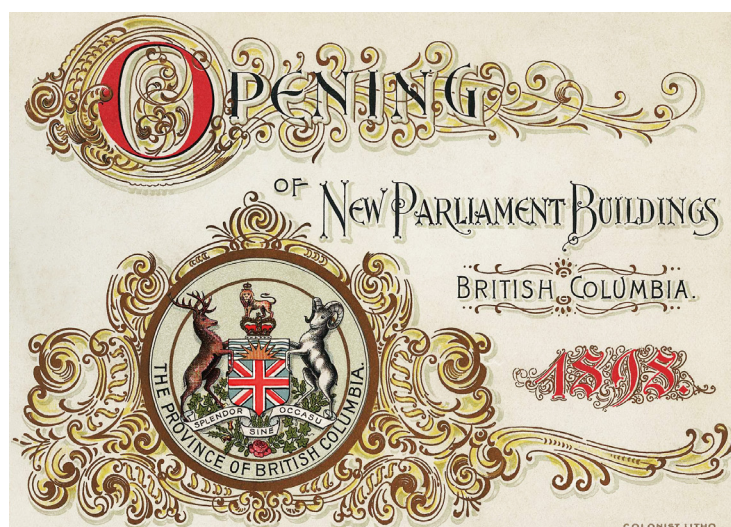
TERMINOLOGIE DES ÉDIFICES

Les termes Assemblée législative, édifices législatifs, siège du pouvoir législatif et édifices du Parlement sont souvent employés de façon interchangeable pour décrire les édifices de la capitale de la Colombie-Britannique. Cela crée donc une certaine confusion quant au terme véritablement employé pour désigner ces bâtiments.

En Colombie-Britannique, le terme édifices du Parlement est celui à employer pour désigner correctement les bâtiments où l'Assemblée législative (ou la législature) se réunit.

Le terme d'Assemblée législative désigne l'instance composée d'élus choisis pour représenter les Britanno-Colombiens, alors que le terme de pouvoir législatif décrit plus exactement le lieutenant-gouverneur qui agit sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative.

Les édifices du Parlement (Parliament Buildings) tiennent leur nom d'une loi de l'Assemblée législative qui a autorisé leur construction. En 1893, quand l'Assemblée législative a décidé de remplacer les premiers bâtiments gouvernementaux situés sur ce terrain, les Colonial Administration Buildings (édifices de l'administration coloniale) (également appelés Birdcages ou cages d'oiseaux), elle a adopté la *Parliament Buildings Construction Act, 1893*, la loi de 1893 sur la construction des édifices du Parlement. Depuis lors, toutes les autres lois pertinentes de l'Assemblée législative les désignent sous le terme d'édifices du Parlement.



Invitation employée pour l'inauguration des édifices du Parlement, le 10 février 1898.

Dans les dix provinces du Canada, aucun terme ne fait l'unanimité pour désigner les édifices de leur capitale ou les représentants élus. Par exemple, en Ontario, les députés provinciaux siègent à l'édifice de l'Assemblée législative, à Queen's Park. Au Québec, les membres de l'Assemblée nationale se réunissent à l'Hôtel du Parlement. À l'île du Prince Édouard, comme en Nouvelle Écosse, les membres de l'Assemblée législative se réunissent à l'édifice Province House. À Terre Neuve et Labrador, les membres de l'Assemblée législative siègent à l'édifice de la Confédération.

Les édifices du Parlement et leurs abords sont situés sur les territoires traditionnels des peuples de langue lekwungen. Connus maintenant sous le nom de nations Songhees et Esquimalt, ces peuples salish du littoral possèdent une riche culture et une histoire qui remonte à plusieurs millénaires.

PARLIAMENTARY EDUCATION OFFICE
LEGISLATIVE ASSEMBLY OF BRITISH COLUMBIA

PEO@leg.bc.ca @BCLegislature fLegislativeAssemblyBC

For more learning
resources, visit
[www.leg.bc.ca/
learning-resources](http://www.leg.bc.ca/learning-resources)

